

CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 12 NOVEMBRE 2020

L'an deux mille vingt, le douze Novembre à 20h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle de la Mairie, sous la présidence de M. Jean DUBOIS, Maire.

Date de la convocation du Conseil : 06/11/2020 Etaient présents Madame et Messieurs les Conseillers Municipaux : DUBOIS Jean, RAMET Nathalie, ROUSSEL Alain, BOZO Michel, VAN OOTEGHEM Patrice, PIOLE Philippe, PICART Alexandre, BACHELLEZ Manuel, NOGA Maurice, COURNIER Alain (arrivé à 20 H.40) et VANTHOURNOUT Claude

Secrétaire de séance : Mme RAMET Nathalie
Le quorum étant atteint, l'Assemblée peut valablement délibérer.

Le compte-rendu de la séance du 21/09/2020 est adopté à l'unanimité.
L'ordre du jour est ensuite abordé.

I - TRAVAUX SALLE DE CONSEIL - DEMANDE DE SUBVENTION :

Suite à une réunion avec la Sous-Préfète, M. le Maire informe l'assemblée que pour faire face à l'épidémie du Coronavirus Covid-19, le Gouvernement a mis en place un plan de relance. Celui-ci prévoit un accompagnement spécifique des collectivités territoriales qui peuvent bénéficier d'une aide pour le financement de leurs investissements et de leurs projets structurants dans le cadre de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) complémentaire.

Dans le cadre de la rénovation énergétique des bâtiments publics, M. le Maire propose au Conseil de prévoir des travaux dans la salle de Conseil Municipal : isolation des murs et plafond, isolation par le sol avec pose d'un revêtement évitant les ponts thermiques et carrelage, réfection de l'électricité, et remplacement des radiateurs par des appareils moins énergivores.

M. le Maire présente les devis suivants :

- Entreprise SUEUR Francis de CONTY pour 7 778.08 €uros H.T.
- Entreprise BOULON Christian de TILLOY LES CONTY pour 8 025.92 €uros H.T.

La Commune peut bénéficier d'une subvention, dans le cadre de la DSIL (dotation de soutien aux investissements locaux) à hauteur de 80%. Le reste à charge pour la Commune serait donc de 3 160.80 €uros H.T.

Arrivée de M. COURNIER Alain à 20 H.40.

Les informations concernant ce point sont à nouveau données à M. COURNIER Alain.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise M. le Maire à déposer la demande de subvention correspondante à hauteur de 80% et à lancer les travaux dès l'accord du financement par la Préfecture.

M. le Maire informe l'assemblée que ces subventions pourront être envisagées, à un taux moindre, dans le cadre de la préservation du patrimoine public historique, classé et non classé. Ceci pourra éventuellement être étudié pour les travaux à réaliser sur l'Eglise.

Dans le domaine, M. PICART Alexandre signale un problème d'isolation au niveau du plafond de la crèche. Il semblerait que la laine de verre soit mal positionnée.

M. le Maire précise que la toiture de la crèche a été refaite il y a quelques années afin de résoudre des infiltrations constatées dans les dortoirs. Il se propose de vérifier l'état de la laine de verre.

II - ACQUISITION PARCELLE DE TERRAIN :

M. le Maire informe l'assemblée que le projet de P.L.U.I. (plan local d'urbanisme intercommunal) les terrains constructibles dans les Communes sont très limités afin de limiter les emprises agricoles. Ainsi sur Essertaux, seules les parcelles situées à l'arrière des habitations existantes Grande Rue (avec accès par la ruelle Maupin) pourraient être constructibles à l'avenir et les dents creuses existantes sur la Commune.

Mais la Commune a obligation de prévoir un second accès pour les parcelles cadastrées section AC n°217, 73,172,173 et 210.

Les conjoints VANDAMME, propriétaires de la parcelle AC n°210, souhaiteraient vendre leur terrain pour permettre une construction.

M. le Maire propose donc à l'assemblée d'acquérir une bande de terrain de 5m de large le long des parcelles AC n°209 et 210 afin d'anticiper l'accès des terrains à l'arrière et en même temps d'acquérir une partie de la parcelle AC n°209 qui permettrait l'agrandissement du local technique communal qui se trouve sur la parcelle AC n°76. En effet, ce bâtiment ne permet pas de stocker l'ensemble du matériel communal.

Le prix du terrain a été fixé à 15 €uros le m². A ce prix s'ajoutent les frais de géomètre pour la division cadastrale et le bornage et les frais de notaire.

M. le Maire présente les devis de géomètres obtenus :

- Métris : 1482 €uros TTC
- Latitude : 1278 €uros TTC

M. VAN OOTEGHEM Patrice suggère d'être très prudent quant aux frais de raccordement aux réseaux. Il ne faudrait pas que la Commune soit dans l'obligation de prendre en charge l'extension des réseaux. M. le Maire précise que le raccordement est envisagé par la parcelle AC n°170 propriété également des conjoints VANDAMME.

Mme RAMET Nathalie suggère que cette obligation figure dans l'acte notarié.

M. VANTHOURNOUT Claude demande également de prévoir un minimum de 5 mètres pour la bande d'accès.

M. VANTHOURNOUT Claude pense qu'un prix de 4 €uros le m2 serait plus adapté. M. le Maire précise que ce prix n'est pas réaliste et que la Commune a tout intérêt de disposer d'un terrain permettant d'agrandir son local technique.

M. COURNIER Alain demande s'il n'est pas possible de prévoir un accès donnant sur la rue de Flers également. M. le Maire précise qu'aucune préconisation n'est prévu au projet du PLUI et que ceci n'aurait aucun intérêt.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de reporter la décision à une prochaine séance en attendant d'avoir l'engagement des propriétaires des futurs raccordements aux réseaux par la parcelle AC n°170, qui sera vendue avec la parcelle AC n°210. Monsieur le Maire précise également que conseil sera demandé auprès des services de l'urbanisme.

III - DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE :

M. le Maire rappelle à l'assemblée qu'au budget 2020, il a été prévu la somme de 16 113 €uros au compte 1641 « Remboursement emprunt ». Or l'échéance 2020 est de 16 113.70 €uros. Il y a donc lieu de prévoir des crédits supplémentaires sur cette ligne.

M. le Maire propose donc le transfert de crédits suivants :

- Article 21318 : - 1 €uro
- Article 1641 : + 1 €uro.

La proposition est acceptée à l'unanimité.

IV - PROGRAMMATION PLURIANNUELLE VOIRIE :

M. le Maire informe l'assemblée que chaque année la Commune doit faire part à la CC2SO de ses propositions en matière d'entretien de voirie, compétence de l'intercommunalité.

Il est suggéré de proposer les travaux suivants :

- Le bordurage rue de Gouvieux sur environ 50 mètres de chaque côté de la voie (entre l'angle de la rue du bas et les containers). En effet, il est très difficile de se serrer sur la droite lorsque l'on croise un autre véhicule compte tenu de la présence de trous sur les bas-côtés. De plus les bus ou camions qui empruntent cette voie endommagent les parties engazonnées et roulent sur l'avaloir.
- La rénovation de la rue de Flers jusqu'au calvaire qui présente des dégradations au niveau des filets d'eaux.

M. VANTHOURNOUT Claude suggère la pose de bordure jusqu'à la future habitation sur la droite en partant vers Flers-sur-Noye. Monsieur le Maire précise que cette proposition ne sera faite à la CC2SO que lorsque la dernière construction sera réalisée.

M. COURNIER Alain signale également la présence de trous sur le chemin de la Cavée. La remise en état est prévue prochainement avec les agriculteurs.

M. PICART Alexandre demande s'il peut être prévu la réalisation d'une dalle ou d'un bitume au niveau des containers qui permettrait un entretien de l'espace plus facile, notamment lorsqu'il y a du verre cassé au sol.

A propos des apports de déchets à proximité des containers, M. le Maire encourage les élus à relever l'immatriculation des véhicules qui ne respectent pas les lieux et déposent leurs poubelles au sol.

Régulièrement nous sommes victimes du manque de civisme de certaines personnes.

V - QUESTIONS DIVERSES :

- PARKING DE COVOITURAGE :

M. le Maire informe l'assemblée que l'aménagement du parking de covoiturage est en cours route de Paris. Une réunion a eu lieu ce matin avec le responsable du chantier au sujet de la réfection parallèle de la zone devant les habitations. Il avait été prévu qu'une émulsion serait réalisée à cet endroit mais il semblerait qu'il est difficile de respecter le niveau d'évacuation des eaux pluviales. Afin de respecter leur engagement les services du Département étudient une autre solution qui sera réalisée dans quelques semaines.

- REPAS DES AINES :

M. le Maire rappelle à l'assemblée que chaque année la Commune offre aux aînés de plus de 65 ans un repas le troisième dimanche de janvier. Mais cette année, compte tenu du contexte sanitaire et afin de préserver la santé de tous, il est impossible de renouveler cet évènement. Afin de ne pas oublier nos aînés, M. le Maire propose d'offrir à chacun un bon d'achat de 30 €uros. Nous n'imposons pas un colis qui pourrait ne pas convenir à tous.

M. COURNIER Alain suggère de maintenir un repas mais avec « plusieurs services » de 10 personnes chacun. Il est précisé que les règles sanitaires nous l'interdisent et qu'il convient de ne prendre aucun risque avec la sécurité de nos aînés.

Afin de soutenir le commerce local, il est proposé à l'unanimité que ces bons d'achat seront valables au restaurant de Michel BOZO (qui propose actuellement de la vente à emporter) et aux Ets Guille de Conty. Chaque aîné pourra donc choisir.

Un courrier sera envoyé aux aînés prochainement afin de recenser les personnes intéressées. Monsieur le Maire précise que ce geste est exceptionnel en raison de la COVID 19 et que nous reviendrons au repas les années suivantes car ce dernier est beaucoup plus convivial.

- ILLUMINATIONS DE NOEL :

M. le Maire informe l'assemblée que les étoiles vont retrouver une nouvelle jeunesse et remercie Philippe PIOLE qui les remet en lumière actuellement avec les cordons achetés récemment.

Un sapin illuminé sera installé aux abords de l'Eglise et l'éclairage des vitraux de façade de l'Eglise est prévu.

Dans le cadre du Foyer Rural, Mme RAMET Nathalie précise que le spectacle de décembre proposé aux enfants d'Essertaux et du Bosquel a été annulé compte tenu du contexte sanitaire. Toutefois, les enfants ne seront pas oubliés.

Il leur sera proposé de venir décorer le sapin de Noël, avec leurs créations, le 13 décembre après-midi et à cette occasion le Père Noël leur remettra un petit cadeau et un chocolat. Cette manifestation sera étalée sur tout l'après-midi afin d'éviter tout regroupement.

Prochainement, des tutoriels seront proposés sur la page facebook de la Commune afin que les enfants créent eux-mêmes leurs décorations.

M. PICART Alexandre a été informé du mécontentement d'une personne d'Essertaux suite à la parution de photos sur la page d'Essertaux.

Mme RAMET Nathalie, à l'origine de ces photos qui concernaient le dépôt de déchets de tout genre sur un environnement qui est pourtant à l'origine exceptionnel, précise que cette publication a eu au moins le mérite de faire réagir l'intéressé qui s'est engagé à retirer ces déchets dans un délai d'un mois. M. le Maire précise que l'intéressé avait déjà été interpellé plusieurs fois à ce sujet mais sans succès.

Essertaux a la chance de bénéficier d'un environnement superbe et il convient de veiller à le préserver.

M. COURNIER Alain et M. PICART Alexandre signalent que les enfants qui descendent du bus scolaire ont souvent les pieds dans la boue. M. le Maire propose d'intervenir auprès du chauffeur du bus puisque l'arrêt est prévu devant l'allée praticable.

M. COURNIER Alain suggère la solution de revêtement « nid d'abeilles ».

En l'absence d'autres questions, la séance est levée à 22 Heures 20.